



ANNEXE A LA CONVENTION DE STAGE *(à compléter par l'entreprise d'accueil)*

L'élève :

Devra se présenter à (nom de l'entreprise) :

Adresse

Téléphone : **Fax :**

du 14 au 18 décembre 2026, suivant les horaires fixés par l'entreprise :

• **Lundi :**

• **Mardi :**

• **Mercredi :**

• **Jeudi :**

• **Vendredi :**

Observations :

.....

L'élève prendra ses repas dans l'entreprise : **oui** **non**

Nom de la (les) personne (s) prenant l'élève en charge durant le stage :

M. ou Mme **qualité :**

M. ou Mme **qualité :**

M. ou Mme **parent ou responsable de l'élève,**
reconnait avoir pris connaissance des conditions pratiques de stage ci-dessus et des
conditions générales réglées par la convention passée entre l'établissement scolaire et
l'entreprise.

Lu et approuvé :

Signature :

Date :



CONVENTION DE STAGE

A établir en trois exemplaires

Article 1 : La présente convention règle les rapports entre :

L'Entreprise:
adresse :
téléphone: mail :
représentée par :
fonction dans l'entreprise :

et l'établissement Notre Dame Sainte Famille

106 Bd Charles de Gaulle. 95110 Sannois (Tel: 01.39.81.22.98. / Mail : accueil@nd-sf.fr)
représenté par Monsieur Mme Isoard, chef d'établissement,

concernant le stage d'observation en milieu professionnel effectué par :

Nom de l'élève :	Classe de :
-------------------------	--------------------

Article 2 : Le stage d'observation a pour objet de permettre au stagiaire la découverte d'une entreprise et de favoriser sa propre réflexion dans l'élaboration de son projet personnel d'orientation.

Article 3 : Le stage se déroulera du 14 au 18 décembre 2026, selon les horaires de l'entreprise et suivant l'emploi du temps joint en annexe par l'entreprise d'accueil.

Article 4 : Le stage n'est pas rémunéré.

Article 5 : L'élève stagiaire demeure élève de l'établissement scolaire Notre Dame Sainte Famille pendant la durée de son stage et, de ce fait, l'entreprise ne saurait être tenue à son égard aux obligations mises à la charge des employeurs par les diverses législations de Sécurité Sociale.

Article 6 : Au cours du stage, l'élève continuera de bénéficier d'une assurance scolaire, couvrant tant les risques encourus par lui que ceux qu'il pourrait faire encourir aux personnes ou biens de l'entreprise. En dehors de l'itinéraire le plus court dans l'espace et le temps entre le domicile du stagiaire et l'entreprise, la responsabilité du représentant légal de l'élève est entière quel que soit le mode de déplacement utilisé. Tout manquement à cette règle entraînerait, en cas d'accident, la responsabilité de l'élève et de ses représentants légaux. Ni l'employeur d'accueil, ni l'établissement scolaire ne pourraient être mis en cause. En cas d'accident survenant au stagiaire soit au cours du séjour en entreprise, soit au cours du trajet, le chef d'entreprise s'engage à faire parvenir toute déclaration utile au chef d'établissement du Lycée Notre-Dame.

Article 7 : Les frais éventuels de déplacement du domicile à l'entreprise, d'hébergement et de nourriture sont à la charge des représentants légaux de l'élève. Les frais éventuels dus à l'accueil, l'activité et l'encadrement du stagiaire pendant le stage, sont à la charge de l'entreprise.

Article 8 : Durant le stage, l'élève est soumis aux règles générales en vigueur dans l'entreprise, notamment en matière de sécurité et d'horaires. Toute absence ou tout accident, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, sera immédiatement signalé par le Chef d'Entreprise au Chef d'Etablissement qui s'engage à effectuer toutes déclarations nécessaires auprès de la Sécurité Sociale.

Article 9 : En cas de manquement à la discipline, le responsable du stage se réserve le droit de mettre fin au stage de l'élève, après avoir prévenu les parents et l'Etablissement.

Article 10 : Le comportement du stagiaire fera l'objet d'une évaluation par l'entreprise selon la grille fournie. L'élève rédigera un rapport remis à son professeur principal et pouvant être communiqué à l'entreprise.

Article 11 : Après le stage, l'élève devra réaliser puis remettre au professeur principal de sa classe un rapport de stage. De même, un exemplaire de ce rapport de stage devra être communiqué au chef d'entreprise ou au tuteur de stage.

Le Chef d'Entreprise
cachet, date et signature

Le stagiaire
Vu et pris connaissance
date et signature

Le responsable légal
Vu et pris connaissance
date et signature

Le Chef d'Etablissement
cachet, date et signature



CONVENTION DE STAGE

A établir en trois exemplaires

Article 1 : La présente convention règle les rapports entre :

L'Entreprise:
adresse :
téléphone: mail :
représentée par :
fonction dans l'entreprise :

et l'établissement Notre Dame Sainte Famille

106 Bd Charles de Gaulle. 95110 Sannois (Tel: 01.39.81.22.98. / Mail : accueil@nd-sf.fr)

représenté par Monsieur Mme Isoard, chef d'établissement,

concernant le stage d'observation en milieu professionnel effectué par :

Nom de l'élève :	Classe de :
-------------------------	--------------------

Article 2 : Le stage d'observation a pour objet de permettre au stagiaire la découverte d'une entreprise et de favoriser sa propre réflexion dans l'élaboration de son projet personnel d'orientation.

Article 3 : Le stage se déroulera du 14 au 18 décembre 2026, selon les horaires de l'entreprise et suivant l'emploi du temps joint en annexe par l'entreprise d'accueil.

Article 4 : Le stage n'est pas rémunéré.

Article 5 : L'élève stagiaire demeure élève de l'établissement scolaire Notre Dame Sainte Famille pendant la durée de son stage et, de ce fait, l'entreprise ne saurait être tenue à son égard aux obligations mises à la charge des employeurs par les diverses législations de Sécurité Sociale.

Article 6 : Au cours du stage, l'élève continuera de bénéficier d'une assurance scolaire, couvrant tant les risques encourus par lui que ceux qu'il pourrait faire encourir aux personnes ou biens de l'entreprise. En dehors de l'itinéraire le plus court dans l'espace et le temps entre le domicile du stagiaire et l'entreprise, la responsabilité du représentant légal de l'élève est entière quel que soit le mode de déplacement utilisé. Tout manquement à cette règle entraînerait, en cas d'accident, la responsabilité de l'élève et de ses représentants légaux. Ni l'employeur d'accueil, ni l'établissement scolaire ne pourraient être mis en cause. En cas d'accident survenant au stagiaire soit au cours du séjour en entreprise, soit au cours du trajet, le chef d'entreprise s'engage à faire parvenir toute déclaration utile au chef d'établissement du Lycée Notre-Dame.

Article 7 : Les frais éventuels de déplacement du domicile à l'entreprise, d'hébergement et de nourriture sont à la charge des représentants légaux de l'élève. Les frais éventuels dus à l'accueil, l'activité et l'encadrement du stagiaire pendant le stage, sont à la charge de l'entreprise.

Article 8 : Durant le stage, l'élève est soumis aux règles générales en vigueur dans l'entreprise, notamment en matière de sécurité et d'horaires. Toute absence ou tout accident, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, sera immédiatement signalé par le Chef d'Entreprise au Chef d'Etablissement qui s'engage à effectuer toutes déclarations nécessaires auprès de la Sécurité Sociale.

Article 9 : En cas de manquement à la discipline, le responsable du stage se réserve le droit de mettre fin au stage de l'élève, après avoir prévenu les parents et l'Etablissement.

Article 10 : Le comportement du stagiaire fera l'objet d'une évaluation par l'entreprise selon la grille fournie. L'élève rédigera un rapport remis à son professeur principal et pouvant être communiqué à l'entreprise.

Article 11 : Après le stage, l'élève devra réaliser puis remettre au professeur principal de sa classe un rapport de stage. De même, un exemplaire de ce rapport de stage devra être communiqué au chef d'entreprise ou au tuteur de stage.

Le Chef d'Entreprise
cachet, date et signature

Le stagiaire
Vu et pris connaissance
date et signature

Le responsable légal
Vu et pris connaissance
date et signature

Le Chef d'Etablissement
cachet, date et signature



CONVENTION DE STAGE

A établir en trois exemplaires

Article 1 : La présente convention règle les rapports entre :

L'Entreprise:
adresse :
téléphone: mail :
représentée par :
fonction dans l'entreprise :

et l'établissement Notre Dame Sainte Famille

106 Bd Charles de Gaulle. 95110 Sannois (Tel: 01.39.81.22.98. / Mail : accueil@nd-sf.fr)

représenté par Monsieur Mme Isoard, chef d'établissement,

concernant le stage d'observation en milieu professionnel effectué par :

Nom de l'élève :	Classe de :
-------------------------	--------------------

Article 2 : Le stage d'observation a pour objet de permettre au stagiaire la découverte d'une entreprise et de favoriser sa propre réflexion dans l'élaboration de son projet personnel d'orientation.

Article 3 : Le stage se déroulera du 14 au 18 décembre 2026, selon les horaires de l'entreprise et suivant l'emploi du temps joint en annexe par l'entreprise d'accueil.

Article 4 : Le stage n'est pas rémunéré.

Article 5 : L'élève stagiaire demeure élève de l'établissement scolaire Notre Dame Sainte Famille pendant la durée de son stage et, de ce fait, l'entreprise ne saurait être tenue à son égard aux obligations mises à la charge des employeurs par les diverses législations de Sécurité Sociale.

Article 6 : Au cours du stage, l'élève continuera de bénéficier d'une assurance scolaire, couvrant tant les risques encourus par lui que ceux qu'il pourrait faire encourir aux personnes ou biens de l'entreprise. En dehors de l'itinéraire le plus court dans l'espace et le temps entre le domicile du stagiaire et l'entreprise, la responsabilité du représentant légal de l'élève est entière quel que soit le mode de déplacement utilisé. Tout manquement à cette règle entraînerait, en cas d'accident, la responsabilité de l'élève et de ses représentants légaux. Ni l'employeur d'accueil, ni l'établissement scolaire ne pourraient être mis en cause. En cas d'accident survenant au stagiaire soit au cours du séjour en entreprise, soit au cours du trajet, le chef d'entreprise s'engage à faire parvenir toute déclaration utile au chef d'établissement du Lycée Notre-Dame.

Article 7 : Les frais éventuels de déplacement du domicile à l'entreprise, d'hébergement et de nourriture sont à la charge des représentants légaux de l'élève. Les frais éventuels dus à l'accueil, l'activité et l'encadrement du stagiaire pendant le stage, sont à la charge de l'entreprise.

Article 8 : Durant le stage, l'élève est soumis aux règles générales en vigueur dans l'entreprise, notamment en matière de sécurité et d'horaires. Toute absence ou tout accident, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, sera immédiatement signalé par le Chef d'Entreprise au Chef d'Etablissement qui s'engage à effectuer toutes déclarations nécessaires auprès de la Sécurité Sociale.

Article 9 : En cas de manquement à la discipline, le responsable du stage se réserve le droit de mettre fin au stage de l'élève, après avoir prévenu les parents et l'Etablissement.

Article 10 : Le comportement du stagiaire fera l'objet d'une évaluation par l'entreprise selon la grille fournie. L'élève rédigera un rapport remis à son professeur principal et pouvant être communiqué à l'entreprise.

Article 11 : Après le stage, l'élève devra réaliser puis remettre au professeur principal de sa classe un rapport de stage. De même, un exemplaire de ce rapport de stage devra être communiqué au chef d'entreprise ou au tuteur de stage.

Le Chef d'Entreprise
cachet, date et signature

Le stagiaire
Vu et pris connaissance
date et signature

Le responsable légal
Vu et pris connaissance
date et signature

Le Chef d'Etablissement
cachet, date et signature



ELEVE

NOM :
Prénom :
Classe :

BILAN DU STAGE

(à compléter par l'entreprise d'accueil – l'élève l'intégrera dans son rapport de stage)

NOM de l'entreprise :
Forme juridique :
Domaine d'activité :
Services fréquentés, activités ou tâches du stagiaire :
.....
Dates de stage :

Notes attribuées au stagiaire accueilli dans l'entreprise :

QUALITES DU STAGIAIRE	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Présentation											
Ponctualité											
Capacité d'intégration											
Sociabilité											
Confiance en soi											
Marques d'intérêt pour l'entreprise											
Capacité à poser des questions											
Rapidité de compréhension											
Rapidité de réaction											
Dynamisme											
Sens de l'initiative											

Pourriez-vous, en quelques lignes formuler une appréciation libre du stagiaire :

.....
.....

Nom et fonction de la personne effectuant ce bilan :

Cachet de l'entreprise